



## **ARRETE N° 25-19**

Le Maire de MONS EN PEVELE,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 Juillet 1974 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 Juin 1977 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la décision du conseil Municipal en date du 26 juin 2009 ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité pour le motif suivant : Travaux réparation style nid de poule, affaissement, rejointoiement

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le jeudi 06 février 2025, Voie Communale 201 « Chemin de la Croix Blanche » à MONS EN PEVELE, l'Association des Amis de PARIS ROUBAIX procédera à des travaux de réparation de style nid de poule, affaissement, rejointoiement sur le secteur pavé au niveau de la stèle François DOULCIER

**ARTICLE 2 :** La circulation et le stationnement seront interdits au droit du chantier.

**ARTICLE 3:** La signalisation adéquate sera mise en place par les services techniques de la Commune.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de THUMERIES,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Prévision du SDIS 59 Groupement 3 à VILLENEUVE D'ASCQ,
- Monsieur Christophe BEAUVOIS de l'Association des Amis de Paris Roubaix

Mons-en-Pévèle, le 28 Janvier 2025

Le Maire,  
Sylvain PEREZ

